

2) 5) Remboursement à Mme Laurent MAILLOT des frais de consommation d'eau à l'Ecole de Saint-François.

M. Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Madame Laurent MAILLOT, propriétaire à St-François, a payé au Syndicat des Propriétaires une somme de 8.750. Fr représentant le montant de la consommation d'eau de l'Ecole de Saint-François pour l'année 1964.

Je vous demande d'autoriser le remboursement de cette somme à Mme Laurent MAILLOT (crédit prévu à l'article 826 : "Charges sur exercices antérieurs " du budget primitif 1964).

Adopté à l'unanimité, à l'exception de M.FORT qui s'est abstenu volontairement. Le Maire constate cette abstention de M.FORT en ce qui concerne le paiement de la facture d'eau de l'Ecole de Saint-François.

*Approuvé
Monsieur, le 13 Août
1964
P/de Préfet,
le Secrétaire général
Signé J. Cluchard*